

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF370

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 35

À l'alinéa 23, supprimer les mots :

« , à l'article 426, par deux fois, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination (l'article 426 du code général des impôts venant d'être abrogé par l'ordonnance n° 2015-1247 du 7 octobre 2015 relative aux produits de la vigne).